

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de mai à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 6 mai 2022.

**Présent(s)** : Le Maire, Genoud Marc,  
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : Nath. Laks, V. Roy, J. Personnaz, C.Arhuero, C. Roy, P. Meylan, S. Pérou, S. Baud, G. Vilmint, S. Casabianca, M. Aragon  
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : A. Blanc donné à Nathalie Laks,

**Absent(s) excusé(s)** : S. Tugler-Rossi, S. Manganelli, R. Cusin

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

|               |    |
|---------------|----|
| En exercice : | 21 |
| Présents :    | 17 |
| Votants       | 18 |
| Dont pouvoirs | 01 |

N° 2022-34

## FINANCES- Acquisition de parcelles départementales aux abords du rond-point

Considérant le projet communal d'aménagement de la RD 1201 en matière de déplacement et de gestion du trafic routier en traversée de commune,

Considérant que dans ce cadre, la commune sollicite le Département pour la cession de plusieurs parcelles,

Considérant l'évaluation domaniale suivante :

- 11 460 € soit 60 € / m<sup>2</sup> pour les terrains sis au niveau du pôle de mobilité, à proximité du rond-point : parcelles B 1844, 1845, 1846, 1848 soit 191 m<sup>2</sup>
- 2 600 € soit 0.45 € / m<sup>2</sup> pour les terrains formant partiellement la voirie ou jouxtant la voirie : parcelles B 516, 1851, 1853, 1855, 1856, 1834, 1836, 1838, 2677, 2681, 2679 soit 5 823 m<sup>2</sup>
- 425 € soit 0.50 € / m<sup>2</sup> pour les terrains formant le terre-plein jouxtant la RD 1201 : parcelles B 1 et B 2 soit 844 m<sup>2</sup>
- 450 € soit 0.67 € / m<sup>2</sup> : parcelles B 1840 et 1842 soit 669 m<sup>2</sup>

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- De se porter acquéreur de l'ensemble de ces parcelles au prix global de 14 935 €
- De prendre en charge les frais de géomètre et d'acte
- De confirmer que les crédits nécessaires à cet achat sont inscrits au Budget primitif 2022
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jours et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire  
A Beaumont, le  
Le maire,

